



MAIRIE
De **MONTAIGU-VENDEE**

Direction des Grands Projets,
de l'Aménagement et de l'Urbanisme
Ville de Montaigu-Vendée
Place de l'Hôtel de Ville
85600 MONTAIGU-VENDEE
Tél. : 02 51 94 04 51

Bruno RIVALLAND
5 Impasse Jules MASSENET
85180 LES SABLES D'OLONNES

Date : le lundi 14 décembre 2020

Bordereau d'envoi

Urgent

Pour suite à donner

Réponse au plus vite

Monsieur,

Je vous transmets ci-joint en trois exemplaires le mémoire réponse concernant l'enquête publique pour l'aménagement de la Nobenne 2 à Saint Hilaire de Loulay, ville de Montaigu-Vendée.

Vous en souhaitant bonne réception,

Restant à votre disposition

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Baptiste AIMÉ
Chargé de projet en aménagement urbain
Direction des Grands Projets de l'Aménagement et de l'Urbanisme

BR
12/14

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA VENDEE

Ville de MONTAIGU-VENDEE



**ENQUETE PUBLIQUE
DOSSIER D'AUTORISATION
ENVIRONNEMENTALE UNIQUE**

**Lotissement « La Nobenne 2 »
Commune déléguée de Saint HILAIRE DE LOULAY**

REALISEE DU 9 NOVEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2020

**MEMOIRE EN REPONSE
AU PROCES-VERBAL DE SYNTHESE**

1. Rappel de l'enquête publique

L'enquête publique s'est déroulée du lundi 9 novembre au lundi 30 novembre 2020 inclus, conformément à l'arrêté préfectoral n° 20 – DRCTAJ/1 – 664 en date du 29 septembre 2020.

Objet de l'enquête : Le dossier présenté par la mairie de Montaigu-Vendée, relatif à la poursuite de l'aménagement du lotissement « La Nobenne 2 » sur ladite commune (commune déléguée de Saint Hilaire de Loulay) est soumis à enquête publique.

Le présent mémoire a pour objet de répondre aux observations formulées par le public et par le commissaire enquêteur, Monsieur Bruno RIVALLAND.

2. Les réponses suite aux interventions du public pendant l'enquête publique

Une seule observation du public sur le temps de l'enquête publique. Cette observation verbale sans remarques particulières ne nécessite pas de réponse de la part du Maître d'Ouvrage.

3. Les réponses suite aux demandes du commissaire enquêteur

3.1 Question personnelle du commissaire enquêteur.

Cette question personnelle du commissaire enquêteur concerne la mention faite dans le Plan de Gestion Ecologique d'une communication aux riverains. Cette volonté d'informer les personnes qui résident au niveau du lotissement apparaît tout à fait pertinente au regard des enjeux environnementaux et de l'importance d'informer sur les pratiques nécessaires pour un entretien respectueux des zones vertes et humides. Néanmoins, la planification calendaire du PGE ne précise pas formellement les modalités retenues pour cette communication. Seule, la spécification sur l'installation en fin de chantier, de panneaux d'affichage éducatif est mentionnée ainsi que le fait d'informer la population aux différentes étapes du projet.

L'organisation de cession(s) d'échanges directs sur site entre la population et des techniciens qualifiés sont elles envisagées et si oui selon quelle(s) modalités(s) ? Si ces temps d'informations et d'échanges sont mis en place, leur nombre reste à évaluer en fonction de la participation des riverains.

Réponse de la commune de Montaigu-Vendée.

La ville de Montaigu-Vendée souhaite mettre en œuvre une gestion écologique du site à travers des pratiques d'entretien respectueuses de l'environnement et de la biodiversité. Cette démarche entrainera de fait des changements visibles sur les espaces et il est donc

important de communiquer pour expliquer les différentes mesures proposées et leurs raisons et ce, dès le début du projet. En effet, les différentes mesures compensatoires nécessiteront des travaux qui pourraient surprendre les riverains et susciter des interrogations. L'information et l'échange avec les citoyens sont donc primordiaux pour garantir la transparence des actions publiques, pour expliquer les actions engagées et conscientiser aux enjeux environnementaux.

Avant tout démarrage des travaux, la ville de Montaigu-Vendée informera la population en publiant un article dans le magazine municipal et sur son site internet afin de présenter les différentes phases du projet. La première étape de communication devra présenter les mesures engagées tout en introduisant les notions nécessaires à la compréhension du sujet par l'ensemble de la population telles que les « mesures ERC ».

Le plan de gestion comprendra un suivi avant, pendant après travaux afin de s'assurer que les mesures compensatoires et d'accompagnement réalisées soient conformes à ce qui était prévu.

Il est proposé qu'à la fin des travaux, le conseil consultatif de la commune déléguée de Saint Hilaire de Loulay propose une ou plusieurs actions à mettre en place afin d'impliquer davantage les citoyens et les sensibiliser à la gestion écologique. A titre d'exemple, une matinée d'information et d'échanges pourrait être organisée dans le but de montrer aux habitants l'intérêt des espèces locales, d'évoquer le maintien de la biodiversité, mais aussi d'aborder de façon pratique la taille des arbres et l'intérêt du fauchage raisonné.

La dernière étape de communication passera par l'installation de panneau(x) éducatif(s) permettant d'expliquer la démarche communale vis-à-vis de la réglementation environnementale et expliquant aux riverains les techniques alternatives d'entretien.

Transmis au commissaire enquêteur le :

Le Maire Délégué de Saint Hilaire-de-Loulay

(Commune de Montaigu-Vendée)

Daniel ROUSSEAU



